Récapitulatif

Vous venez de déposer un dossier de demande de déclaration ICPE concernant le projet Ancienne station-service Champion/ED sur la commune principale de l'AIOT Rue Roger Salengro 62410 WINGLES.

La référence de votre dossier est A-3-GG500l98M et concerne une demande de type "une déclaration de cessation d'activité"

Ce numéro et ce code postal vous seront nécessaires pour déposer les éventuels compléments et pièces de procédure que sollicitera l'administration.

Votre dossier a été transmis le 26/01/2023 à 18h14 au(x) service(s) concerné(s) par votre démarche.

Vous allez recevoir dans quelques instants, à l'adresse ci-dessous, un message de confirmation de transmission de votre dossier :

- ICPE-CPG@ad-environnement.fr (pour rappel, courriel d'échange avec l'administration)
- ICPE-CPG@ad-environnement.fr (pour rappel, déclarant)

1 - Type de déclaration

Identification et orientation de la demande

Votre demande concerne : une déclaration de cessation d'activité

Numéro d'AIOT : Je ne connais pas mon numéro d'AIOT

Service instructeur : Je ne connais pas le service instructeur

Conditions d'engagement du déclarant

- Je m'engage à ce que les fichiers déposés comprennent les informations réglementaires requises, dont les références sont rappelées pour chaque dépôt de fichier tout au long de la téléprocédure.
- Je m'engage à prendre connaissance et à respecter les prescriptions générales ministérielles applicables à chaque rubrique de la nomenclature des installations classées, consultables sur le site https://aida.ineris.fr/
- Je prends note que tous les plans réglementaires sont déposés en fin de la téléprocédure.

• En initiant le dépôt de mon dossier via la téléprocédure, je m'engage à déposer les compléments ainsi que les pièces de procédures (attestation de mise en sécurité, ...) sur Service-public.fr

2 - Déclarant

Déclarant

Pétitionnaire ou mandataire : Déclarant

Personne morale

N° SIRET 34513048800017

Raison sociale CARREFOUR PROXIMITE FRANCE

Forme juridique SAS, société par actions simplifiée

Le nom de la personne, physique ou morale, qui exerce une activité soumise à la réglementation relative aux ICPE est une information regardée comme nécessaire à l'information du public, publié sans anonymisation en application des dispositions du 3° de l'article D312-1-3 du code des relations entre le public et l'administration.

Toutefois, si sa publication fait craindre des représailles ou est susceptible de porter atteinte à la sécurité publique ou à la sécurité des personnes, l'exploitant personne physique peut demander que la donnée ne soit pas mise en ligne au titre de l'applic ation du d) de l'article L311-5 du code des relations entre le public et l'administration.

Adresse en France

RTE DE PARIS

CS90222

14120 MONDEVILLE

Signataire

Nom: THOMAS

Prénom : Fanny

Qualité : Directrice Développement Proximité

Adresse électronique : ICPE-CPG@ad-environnement.fr

Téléphone fixe : +(33) 320483800

Référent

Nom: THOMAS

Prénom : Fanny

Fonction : Directrice Développement Proximité

Adresse électronique : ICPE-CPG@ad-environnement.fr

Téléphone fixe: +(33) 320483800

Adresse électronique d'échange avec l'administration

Adresse électronique : ICPE-CPG@ad-environnement.fr

3 - Description de l'installation

Nom de l'installation : Ancienne station-service Champion/ED

4 - Localisation

Localisation de l'installation

Rue Roger Salengro

62410 WINGLES

X:689594

Y:7043708

Projection: Lambert 93

Le déclarant joint à la déclaration les plans suivants :

- Un plan de situation du cadastre à jour dans un rayon de 100m
- Un plan d'ensemble à jour à l'échelle de 1/200 au minimum, accompagné de légendes et descriptions permettant de se rendre compte des dispositions matérielles de l'installation et indiquant l'affectation, jusqu'à 35 mètres au moins de celle-ci, des constructions et terrains avoisinants ainsi que les points d'eau, canaux, cours d'eau et réseaux enterrés (un plan jusqu'au 1/1000 est admis sous réserve que les éléments précités restent lisibles).

5 - Activité du site

Les informations de cette étape ne sont pas nécessaires pour cette démarche.

6 - Cessation d'activité

Information concernant la cessation d'activité

Sur le site de l'installation, le déclarant exploite (ou a exploité par la passé) déjà au moins :

• Une installation classée relevant du régime d'autorisation : Non

• Une installation classée relevant du régime d'enregistrement : Non

Date de mise à l'arrêt de l'installation : 15/09/2004

Il s'agit d'une : Cessation totale de l'activité

Parcelles concernées par la cessation d'activité :

Parcelle 1 : Wingles 62410 (000 , AK , 0015)
Parcelle 2 : Wingles 62410 (000 , AK , 0014)

Rubriques des installations classées concernées par la cessation :

RubriqueAlinéaLibellé des rubriquesRégime14352Stations serviceDC

Mesures prises ou prévues pour assurer la sécurité du site

Evacuation des produits dangereux et gestion des déchets présents sur le site, en précisant le calendrier prévisionnel :

Selon le "Rapport d'investigations du Diagnostic Environnemental Préliminaire" en date du 28 septembre 2004 du bureau d'étude ATI-services, l'ancienne station-service qui était implantée sur le parking du magasin alors sous enseigne ED était neutralisée. Cette neutralisation a très probablement été réalisée lorsque que le supermarché a passé sous enseigne ED (soit entre 2000 et 2004). Sur la base de l'étude des photographies aériennes historiques, l'intégralité des installations aériennes : auvent, îlots et postes de distribution, évents et le dépotage apparaissent dès 2004 comme ayant été démantelés suite à la mise à l'arrêt de l'ancienne station-service. Sur la base des photographies présentes dans le compte rendu de visite réalisé par la société COLAS Environnement le 15/11/2022, les compartiments de la cuve sont neutralisés au béton. Cette démarche de cessation d'activité est donc réalisée "a postériori" de la fermeture réelle de la station-service au début des années 2000.

Interdictions ou limitations d'accès au site, en précisant le calendrier prévisionnel :

Le supermarché après être passé sous enseigne DIA en 2012 a cessé toute activité commerciale et ceci depuis plusieurs années. Suite à la fermeture définitive du supermarché, des blocs de bétons doublés d'un merlon de terre ont été disposés sur tout le pourtour du site afin d'empêcher toute intrusion sur le site commercial.

Suppression des risques d'incendie et d'explosion, en précisant le calendrier prévisionnel : Les installations aériennes de l'ancienne station-service étant démantelées depuis au minimum 2004 et la cuve de carburant étant neutralisée depuis cette période, les risques d'incendies et d'explosion en lien avec cette ancienne station-service sont écartés. Surveillance des effets de l'installation sur son environnement, tenant compte d'un diagnostic proportionné aux enjeux, en précisant le calendrier :

Le "Rapport d'investigations du Diagnostic Environnemental Préliminaire" en date du 28 septembre 2004 du bureau d'étude ATI-services, a consisté en la réalisation de 10 sondages de sols jusqu'à 6m et la prise d'échantillons de sols pour analyses. D'après les analyses réalisées, le prestataire conclue à "l'absence de contamination par des vapeurs d'hydrocarbures sur tous les sondages réalisés" et " l'absence de contamination des sols analysés par les hydrocarbures totaux, les Hydrocarbures aromatiques volatils et les métaux toxiques sur tous les sondages."

Mesures de gestion ou restrictions d'usage temporaires, en précisant le calendrier : Sans objet

Mesures destinées à placer les terrains de l'installation dans un état permettant un usage futur du site comparable à celui de la dernière période d'exploitation de l'installation :

En l'absence de contamination en lien avec l'ancienne activité de station-service comme indiquée dans le diagnostic réalisé par le bureau d'étude ATI-services en 2004, le démantèlement des ouvrages aériens et la neutralisation définitive de la cuve au début des années 2000, nous estimons avoir satisfait à nos obligations de placer le site de l'installation dans un état tel qu'il permette une activité comparable et de parking.

Autres mesures prises ou prévues pour supprimer les dangers et inconvénients pour les terrains voisins non concernés par la cessation d'activité

Sans objet

Une attestation de mise en sécurité pour cette cessation d'activité est-elle disponible ? Non

Engagement du déclarant

Je confirme avoir informé par écrit le propriétaire du terrain sur lequel est sise l'installation ainsi que le maire ou le président de l'établissement public de coopération intercommunale compétent en matière d'urbanisme

Je m'engage à déposer l'attestation de mise en sécurité, compte tenu des rubriques concernées par la cessation d'activité, conformément à l'article R. 512-66-1 du code de l'environnement.

7 - Pièces justificatives

Aucune pièce jointe de votre part n'est nécessaire pour cette démarche.